

Bulletin réponse

A renvoyer par Fax au 04 92 35 23 08 avant le 21 mars 2010

NOM..... PRENOM.....

COMMUNE / ORGANISME..... FONCTION.....

Adhérente aux Communes forestières : OUI NON

ADRESSE

TEL : ___/___/___/___/___ FAX : ___/___/___/___/___ E-mail.....

Participera à la formation du 1^{er} avril 2010 : OUI NON Repas : OUI NON

SERA REPRESENTE(E) / ACCOMPAGNE(E) PAR : NOM ET PRENOM.....

ORGANISME..... FONCTION.....

ADRESSE

TEL : ___/___/___/___/___ FAX : ___/___/___/___/___ E-mail.....

Repas : OUI NON

PARTICIPATION AUX FRAIS. Pour le règlement de la participation aux frais :

Je souhaite une facture : OUI NON A l'attention de : La commune* Du(des) participant(s)

* les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. Ces frais peuvent être pris en charge par la ligne formation du budget des communes conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Communes forestières des
Alpes de Haute Provence

42 Boulevard Victor Hugo 04000 DIGNE LES BAINS Tel/Fax : 04 92 35 23 08
mail : communesforestieres04@communesforestieres.org



Bulletin réponse

A renvoyer par Fax au 04 92 35 23 08 avant le 21 mars 2010

NOM..... PRENOM.....

COMMUNE / ORGANISME..... FONCTION.....

Adhérente aux Communes forestières : OUI NON

ADRESSE

TEL : ___/___/___/___/___ FAX : ___/___/___/___/___ E-mail.....

Participera à la formation du 1^{er} avril 2010 : OUI NON Repas : OUI NON

SERA REPRESENTE(E) / ACCOMPAGNE(E) PAR : NOM ET PRENOM.....

ORGANISME..... FONCTION.....

ADRESSE

TEL : ___/___/___/___/___ FAX : ___/___/___/___/___ E-mail.....

Repas : OUI NON

PARTICIPATION AUX FRAIS. Pour le règlement de la participation aux frais :

Je souhaite une facture : OUI NON A l'attention de : La commune* Du(des) participant(s)

* les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. Ces frais peuvent être pris en charge par la ligne formation du budget des communes conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Communes forestières des
Alpes de Haute Provence

42 Boulevard Victor Hugo 04000 DIGNE LES BAINS Tel/Fax : 04 92 35 23 08
mail : communesforestieres04@communesforestieres.org

